

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	40	40 + 6 pouvoirs

Date de convocation
4 septembre 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, FEVEZ Clément, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Construction de vestiaires et tribunes sur le terrain de sport de Pierrefitte-sur-Aire : attribution du marché de maîtrise d’œuvre
N° de délibération : DE_2025_094

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 2122-21,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l’ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence Construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire ;
- Considérant que le recrutement d’un maître d’œuvre est nécessaire pour l’élaboration du projet de construction de vestiaires et de tribunes sur le terrain de sport de Pierrefitte sur Aire ;
- Considérant qu’un avis d’appel public à la concurrence relatif à une mission de maîtrise d’œuvre a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 12 juin 2025 et au BOAMP du 12 juin 2025 ;

Considérant que ce marché de prestations intellectuelles d'une durée de 60 mois à compter de sa date de notification, est passé selon une procédure adaptée ouverte ;

Considérant que, conformément à l'article 47 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre n'était pas réduit ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 10 juillet 2025 à 12h, 11 (onze) candidats ont été enregistrés :

Candidatures enregistrées
IDONEIS
ARCHITECTE 3J
TDA
2C ARCHI
H.VIOT
ACANTHE
A3 PARTENAIRES
B.ZEIMETT
LEANK OFFICE
LILIEGRAMI
GRAFFITE ARCHITECTURE

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

- - Critère 1 : Prix. 45/142 ;
- - Critère 2 : Valeur technique. 45/142 ;
- - Critère 3 : Délais. 10/142 ;
- - Critère 4 : Note d'intention et audition. 42/142 ;

5 (cinq) candidats ont été retenus :

Candidatures retenus
IDONEIS
ARCHITECTE 3J
TDA
2C ARCHI
B.ZEIMETT

Considérant les auditions qui se sont déroulées le 8 septembre 2025 ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, il est proposé d'attribuer le marché au groupement suivant :

Attributaire	Montant HT
B.ZEIMETT	65 946 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de prestations intellectuelles relatif au projet de construction de vestiaires et de tribunes sur le terrain de sport de Pierrefitte sur Aire avec :

Attributaire	Montant HT
B.ZEIMETT	65 946 €

ainsi que tous les actes y afférents.

- d'autoriser Madame La Présidente à solliciter tout organisme ou partenaire susceptible de verser une subvention pour le projet de construction de vestiaires et de tribunes sur le terrain de sport de Pierrefitte sur Aire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.09.18 10:07:45 +0200
Ref:9475465-14262700-1-D
Signature numérique
la Présidente